

Commune de Pillon

PV du Conseil Municipal Réunion du 09/04/2018

Séance du 09 Avril à 20 heures 30 Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

La convocation adressée 27/03/2018, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du compte de gestion 2017 et vote du CA 2017
- 2 Affectation du résultat 2017
- 3 Vote du BP 2018
- 4- Vote des taxes directes locales 2018
- 5 Subventions 2018
- 7 Affaires diverses

Etaient présents:

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LONGUEVILLE Patrick, M. PERGENT Christian, M. SIMON Serge Procuration(s):

Mme HACQUIN Hélène procuration à M. SIMON Serge

Etai(ent) absent(s):

M. DURMARQUE Jean-Pierre, M.LEMMER Mathieu

Etai(ent) excusé(s):

Mme HACQUIN Hélène, M. MARTEL David

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum étant atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 12/03/2018

Point sur l'assainissement :

Le Maire appelle les règles définies par le Syndicat des Eaux. Il évoque les craintes de certaines personnes mais précise qu'il n'y a pas d'urgence (env 3 ans) et qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

➤ Point sur les travaux de l'Eglises

La région a envoyé un courrier informant que ce n'était pas de leur compétence. Le Département informe que nous serions éligibles à 24, 30 % environ. Nous somme en attente de la décision concernant la DETR.

Approbation du compte de gestion 2017 Délib n° 2018/04/09/1

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du percepteur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour: 7

Contre: 0

Abst: 0

Vote du CA 2017
Délib n° 2018/04/09/2

Le Maire quitte la salle de réunion, CA 2017 est présenté par Emmanuel DUBOIS, 2eme Adjoint au Maire,

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

•	
nizon	tissement
HIVES	ussemen

Dépenses Prévu :	213 000,00
Réalisé:	75 407,44
Reste à réaliser :	0,00

Recettes Prévu:	213 000,00
Réalisé:	77 548,32
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu:	308 608,27
Réalisé:	72 329,74
Reste à réaliser :	0,00

Recettes Prévu:	308 608,27
Réalisé:	360 678,66
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	2 140,88
Fonctionnement:	288 348,92
Résultat global :	290 489,80

Nbre de suffrages exprimés : 6

Pour: 6 Contre: 0 Abst: 0

Affectation du résultat 2017 Délib n° 2018/04/09/4

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 09/04/2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	109 299,65
- un excédent reporté de :	179 049,27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	288 348,92
- un excédent d'investissement de :	2 140,88
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	2 140,88

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	288 348,92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	288 348,92

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): EXCÉDENT 2 140,88

Pour: 7 Contre: θ Abst: θ

Vote du BP 2018
Délib n° 2018/04/09/5

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

<u>Investissement:</u>

Dépenses :	262 440,88
Recettes	262 440,88

Fonctionnement:

Dépenses :	415 441,92
Recettes:	415 441,92

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

COMMUNE DE PILLON 09/04/2018 PAGE 3

Vote des taxes directes locales 2018
Délib n° 2018/04/09/6

Le Maire propose le vote des taxes locales pour l'année 2018 :

Le Conseil Municipal vote les taux des *Taxes Locales 2018*, sans changement par rapport à 2017, soit :

Taxe d'habitation (TH)	6,52 %	
Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB)		4,27 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB)		16,92 %

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Subventions 2018
Délib n° 2018/04/09/7

Le Maire propose de voter les subventions 2018,

Le conseil accepte à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations suivantes pour l'année 2018 :

ADMR	150e
CRESCENDO	50e
FOOT ASLM	400e
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	50e
PUITS AUX LIVRES	50e
BASKET LONGUYON	50e

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Affaires diverses:

Suite à une panne concernant le tracteur tondeuse celui-ci est actuellement en réparation.

Séance levée à 22h30